

# TARIFS ET BAREMES DES SERVICES IMMOBILIERS

Arrêté du 10 janvier 2017 publié au JORF le 18 janvier 2017

## HONORAIRES DE NEGOCIATION IMMOBLIERE

De 0 à 150 000€ : 5% HT

Avec un minimum forfaitaire de 3 000€ HT

Au-dessus de 150 000€ : 3,50% HT

+ TVA au taux en vigueur



OFFICE de ME Nadège DOURDOUILLE et ME Luc MODOT, NOTAIRES A  
LA CROIX EN TOURAINNE  
19, Avenue du Colonel Soufflet 37150 LA CROIX EN TOURAINNE  
Tél. : 02 47 57 86 12 | Fax : 02 47 30 30 32